



Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170411-2017_03_73-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 Avril 2017

2017-03-73

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 5 avril 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY.

Objet : Ouverture d'une autorisation de programme pour des études relatives à la prise des compétences eau et assainissement.

Considérant que les compétences eau et assainissement deviennent obligatoires au 1^{er} janvier 2020,

Considérant l'intérêt qu'il y a à analyser sans délais les conditions d'un transfert de compétences, avec pour objectif d'harmoniser notre gestion sur le territoire communautaire, et ainsi promouvoir un service identique pour l'ensemble des habitants de notre territoire.

Dans le cadre du vote du budget 2017, il convient ainsi de constituer une autorisation de programme, pour financer les études nécessaires à ces prises de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE DE CREER l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour financer les « études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005832-20170414_2017_08_73-DE

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	180 000€	25 000€	100 000€	55 000€

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le